

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2016, À 20 h.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- | | |
|----------|--|
| 2016-360 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 |
| --- | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 1^{er} septembre 2016 |
| --- | Dépôt de la liste datée du 1^{er} septembre 2016 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> |
| --- | Dépôt du registre daté du 1^{er} septembre 2016 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny |
| 2016-361 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2016 |
| 2016-362 | Amendement à la résolution 2016-339 - Paiement d'indemnités pour préjudice matériel conformément au Règlement numéro 1177 |
| 2016-363 | Révision périodique de la reconnaissance pour fins d'exemption des taxes foncières – L'Arc-en-Ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées – Position de la Ville de Montmagny |
| 2016-364 | Don au Club cycliste Vélo-magny – Bicyclettes trouvées sur le territoire de la Ville de Montmagny |
| 2016-365 | Engagement de pompiers à temps partiel au Service de protection contre les incendies |
| 2016-366 | Contrat pour la réfection de la chaussée sur une partie du chemin des Cascades |
| 2016-367 | Contrat pour la fourniture et pose d'enrobé bitumineux et construction de bordures de rue et de trottoirs – Réfection de la rue de la Station |
| 2016-368 | Constitution d'une servitude par Jérôme Labrie et Hayette Laouari en faveur de la Ville de Montmagny – Lot 2 614 051 (14, rue du Ruisseau) |
| 2016-369 | Modification de l'assiette d'une servitude et constitution d'une servitude de passage – Parc industriel Louis-O.-Roy (Planchers Mercier inc.) |
| --- | Période de questions |
| 2016-370 | Levée de la séance |

Et j'ai signé à Montmagny, ce deuxième jour du mois de septembre deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 septembre 2016 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 2 septembre 2016 à 13 h 15.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le mardi 6 septembre 2016, à 20 heures.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire suppléant Michel Mercier et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire suppléant. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

EST ABSENT :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers.

2016-360

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2016

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 1^{er} SEPTEMBRE 2016 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2016-361

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2016

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2016; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2016-362

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-339 - PAIEMENT D'INDEMNITÉS POUR PRÉJUDICE MATÉRIEL CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1177

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée à la résolution 2016-339 au niveau d'un montant d'indemnité payable en vertu du Règlement numéro 1177 *prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions municipales;*

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender l'article 1 de la résolution 2016-339 en remplaçant le montant de « 488,66 \$ » apparaissant au paragraphe a) par celui de « 300 \$ ».

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Marc-André Blanchet de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-363

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE POUR FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – L'ARC-EN-CIEL, REGROUPEMENT DE PARENTS ET DE PERSONNES HANDICAPÉES – POSITION DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières accordée à l'organisme L'Arc-en-ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées fait l'objet d'une révision périodique par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec, en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette reconnaissance dans le cadre de la démarche de révision;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Montmagny s'en remet à la décision de la commission eu égard au maintien de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières accordée à l'organisme L'Arc-en-ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Commission municipale du Québec, à L'Arc-en-ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-364

DON À CORPORATION DU CAMPING POINTE-AUX-OIES ET AU CLUB CYCLISTE VÉLOMAGNY – BICYCLETTES TROUVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut, sous certaines conditions, disposer des biens perdus ou abandonnés sur son territoire et non réclamés;

CONSIDÉRANT qu'elle remet annuellement à un organisme sans but lucratif les bicyclettes trouvées sur son territoire, entre autres, par les agents de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, elle peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De faire don aux organismes sans but lucratif Club cycliste Véломagny et Corporation du Camping Pointe-aux-Oies des bicyclettes trouvées sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant la période s'échelonnant du mois de mai 2015 au mois d'août 2016, dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui n'ont pas été réclamées.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Club cycliste Véломagny, à la Corporation Camping Pointe-aux-Oies et à la Sûreté du Québec.

Adoptée

2016-365

ENGAGEMENT DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue avec la municipalité de Cap-Saint-Ignace en matière de protection contre les incendies et impliquant, notamment, l'intégration des pompiers à temps partiel de cette municipalité au sein du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager les personnes suivantes à titre de pompiers à temps partiel au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny, selon le grade mentionné ci-après, aux salaire et conditions fixés par la convention collective de travail des pompiers à temps partiel en vigueur; ces engagements prenant effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2016 :

- | | |
|-----------------------|-----------|
| - Céline Auger | Pompier |
| - Dave Caron | Pompier |
| - Dominique Côté | Pompier |
| - Yves De Ladurantaye | Capitaine |
| - Éric Dubé | Pompier |

- Sylvain Fortin	Lieutenant
- Nicolas Frégeau	Pompier
- Jean-Benoit Garon	Pompier
- Ghislain Goudreault	Pompier
- Julien Guigon	Pompier
- Gilles Guimont	Lieutenant
- Véronique Jean	Pompier
- Jonathan Lemieux-Lebel	Pompier
- Pierre Lévesque	Pompier
- Denis Mercier	Pompier
- Jessy Miller	Pompier
- Alexandre Morin	Pompier
- Éric Richard	Pompier
- Jean-François Richard	Pompier
- Réjean Thibault	Pompier

2. De transmettre copie de la présente résolution aux pompiers nommés précédemment, à l'Association des pompiers de Montmagny inc. de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-366

ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES JRMORIN INC. – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DES CASCADES

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin des Cascades;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Construction B.M.L., division de Sintra inc., Les Entreprises JRMorin inc. et Les Entreprises Lévisiennes inc.;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises JRMorin inc, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie du chemin des Cascades, comprenant des travaux de décohesionnement du pavage existant avec correction granulaire de même que la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux sur une longueur de 800 mètres linéaires, au montant de 124 955,41 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addenda, la soumission de

l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties; lequel contrat est adjugé conditionnellement au versement d'une subvention par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme de réhabilitation du réseau routier local*, sous le volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local*.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises JRMorin inc de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-367

ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. – FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX ET CONSTRUCTION DE BORDURES DE RUE ET DE TROTTOIRS – RÉFECTION DE LA RUE DE LA STATION

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux de même que la construction de bordures de rue et de trottoirs dans le cadre d'un même contrat visant le projet de réfection de la rue de la Station ainsi que la réfection de tronçons de l'avenue Sainte-Brigitte, de l'avenue de la Gare et du chemin des Cascades;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Construction B.M.L., division de Sintra inc., Les Entreprises JRMorin inc. et Les Entreprises Lévisiennes inc.;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises Lévisiennes inc, le contrat pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux de même que la construction de bordures de rue et de trottoirs dans le cadre d'un même contrat visant le projet de réfection de la rue de la Station et la réfection de tronçons de l'avenue Sainte-Brigitte, de l'avenue de la Gare et du chemin des Cascades, pour une distance d'environ 350 mètres linéaires, au montant de 159 386,05 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Lévisiennes inc de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-368

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE PAR JÉRÔME LABRIE ET HAYETTE LAOUARI EN FAVEUR DE LA VILLE DE MONTMAGNY – LOT 2 614 051 (14, RUE DU RUISSEAU)

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De consentir à la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle sur le lot 2 614 051 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, propriété de Jérôme Labrie et d'Hayette Laouari, étant le fonds servant, en faveur du lot 2 852 142 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, propriété de la Ville de Montmagny, étant le fonds dominant.

2. De convenir que cette servitude, consentie par Jérôme Labrie et Hayette Laouari à titre purement gratuit, dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures sur une partie de la rue du Manoir, permettra à la Ville de Montmagny :

- a) de creuser et d'excaver dans le sol situé sur et sous une partie du lot 2 614 051 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, afin d'installer, d'entretenir, de maintenir en usage, de remplacer et d'enlever des conduites d'aqueduc et d'égout municipales situées sur des terrains contigus ou voisins du fonds servant.
- b) de passer sur une partie du lot 2 614 051 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, à pied et en véhicule, y entrer et en sortir, pour procéder aux travaux décrits au paragraphe précédent.

le tout, selon tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil municipal pour étude et approbation.

3. D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de servitude, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

Adoptée

2016-369

MODIFICATION DE L'ASSIETTE D'UNE SERVITUDE ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE – PARC INDUSTRIEL LOUIS-O.-ROY (PLANCHERS MERCIER INC.)

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De convenir, avec Les Planchers Mercier inc. :

2016-370

- 1.1 de modifier l'assiette d'une servitude réelle et perpétuelle de pose et d'entretien d'un tuyau nécessaire à l'écoulement d'eau, constituée en faveur de la Ville de Montmagny sur le lot 2 612 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, appartenant à Les Planchers Mercier inc., aux termes d'un acte reçu devant M^e Mario Dolan, notaire, le 5 septembre 2000 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny sous le numéro 156 575;
- 1.2 de constituer en faveur de Les Planchers Mercier inc. une servitude réelle et perpétuelle de passage sur les lots 4 424 691, 4 446 375 et 4 446 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, appartenant à la Ville de Montmagny.

2. De convenir que cette modification de l'assiette de servitude existante de même que la constitution de la servitude de passage soient consenties à titre purement gratuit de part et d'autre, le tout selon les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil municipal pour étude et approbation

3. D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ces dossiers de servitude, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, à 20 h 11.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016.


MAIRE

